

Monsieur Joseph FERRAYE  
1 Avenue de la Bermone  
06270 - VILLENEUVE LOUBET

Le 5 janvier 1996

F A C T U R E

Conformément aux accords du 21 décembre 1995,

REMUNERATION CORRESPONDANT A LA TRANSACTION EFFECTIVE INTERVENUE  
AVEC MONSIEUR TILLIE :

125.000.000 \$US

(CENT VINGT CINQ MILLIONS DE DOLLARS US)

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.F. L.', is written over a horizontal line.

# WILDROSE INVESTORS GROUP INC

Maître Pierre MOTTU  
Notaire  
Ch. Kermely 5  
Case postale  
1211 GENEVE 3

Genève, le 5 janvier 1996

Cher Maître,

Conformément à l'acte de décharge de mandat reçu par vous, le 21 décembre 1995, aux termes duquel Monsieur Joseph FERRAYE s'est reconnu redevable envers notre Société de la somme arrêtée forfaitairement à 12,5 % de toutes les sommes effectivement recouvrées par lui en rémunération de ses droits,

Nous vous donnons instructions permanentes, fermes et irrévocables, de virer immédiatement toutes sommes reçues en votre comptabilité pour le compte de WILDROSE INVESTORS GROUP Inc. auprès de :

BROWN BROTHERS HARRIMAN CO, New York  
(code SWIFT BBH CUS 33)  
for account BANQUE PICTET (Luxembourg) SA  
(code SWIFT PICTLUX)  
Acc. N° 166.557.9  
for further credit account 161118  
"WILDROSE"

En tant que de besoin, nous vous adresserons les factures correspondantes.

Vous voudrez bien opérer les virements demandés au fur et à mesure des encaissements même si le compte de notre Société en vos écritures n'est pas provisionné totalement du montant des factures.

D'avance nous vous remercions de vos bons soins et vous prie d'agréer, Cher Maître, nos salutations les meilleures.

